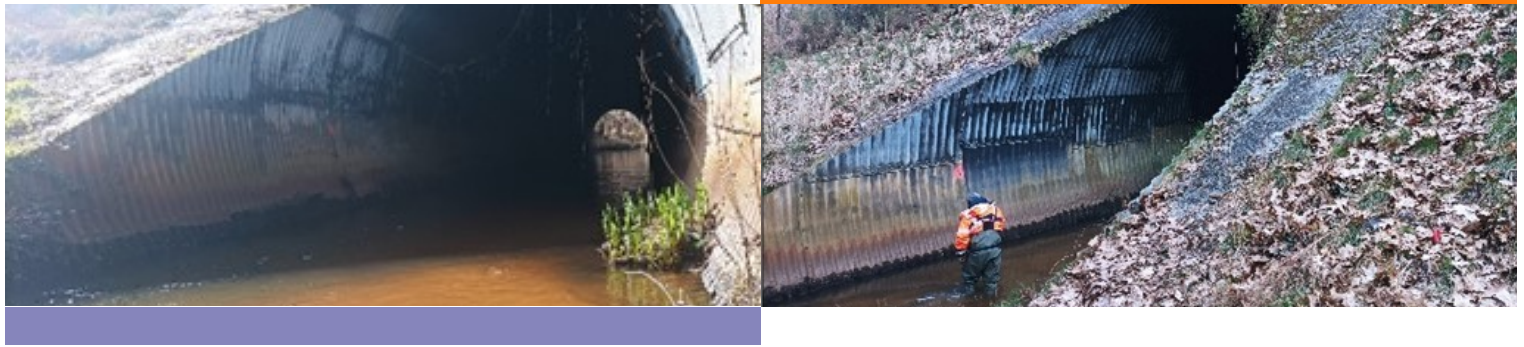




Cadre du Schéma d'Organisation du Plan de Respect de l'Environnement

A63

Renforcement de la buse métallique du Lacanau (33)

Mars 2026

Direction Interdépartementale des Routes
Atlantiques



Table des matières

Préambule.....	3
1. Management environnemental du chantier.....	3
1.1. Politique environnemental générale de l'entreprise mandataire.....	3
1.2. Moyens humains, rôles et responsabilités.....	3
1.3. Plan de Respect de l'Environnement.....	3
1.4. Maîtrise opérationnelle.....	4
2. Contexte environnemental et enjeux.....	5
3. Mesures de protection de l'environnement.....	5
3.1. Mesures de préservation de la qualité des eaux et du sol.....	5
3.2. Mesures de préservation de la quantité d'eau.....	5
3.3. Mesures de préservation des milieux naturels et des espèces.....	6
3.4. Mesures de prévention face au risque d'inondation lors des travaux.....	6
3.5. Mesures de limitation des nuisances.....	6
3.6. Mesures concernant la gestion des déchets.....	6

Préambule

Le SOPRE (Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement) est un engagement de l'entreprise ou du groupement d'entreprises ainsi que de ses sous-traitants vis à vis du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage, dans le cadre juridique du respect des engagements de l'Etat en matière de protection de l'environnement.

Le S.O.P.R.E. fait partie intégrante du marché, il engage l'entreprise. Il permet au maître d'œuvre d'évaluer la politique de l'entreprise en matière d'environnement et sa détermination à l'appliquer sur le chantier.

Le candidat remplira le SOPRE en respectant strictement le cadre ci-après. Les rubriques suivantes devront impérativement faire l'objet de réponses précises ou d'engagements de la part des candidats, éventuellement co-signés par les fournisseurs ou producteurs concernés. Il pourra joindre toute pièce qu'il juge utile pour mieux caractériser l'action environnementale qu'il s'engage à mener sur ce chantier.

1. Management environnemental du chantier

1.1. Politique environnementale générale de l'entreprise mandataire

L'entreprise précisera sa politique environnementale, y compris vis-à-vis de ses partenaires (cotraitants, sous-traitants), notamment en matière de gestion des déchets, de stratégie et gestion des matériaux, lutte contre le réchauffement climatique, éventuellement certifications, organisation de son service environnement, formations, etc. Elle précisera notamment quel est le programme d'actions environnementales applicables au chantier et les procédures s'y rattachant.

1.2. Moyens humains, rôles et responsabilités

Dans cette partie, l'entreprise fournira un organigramme détaillant son organisation fonctionnelle permettant la prise en compte de l'environnement précisant pour chaque responsable ses attributions.

Par ailleurs, un Responsable Environnement interne devra être nommé il sera l'animateur du volet environnemental du chantier, et devra être hors de l'équipe de production. L'entreprise désignera ainsi son Responsable Environnement dans cette partie ainsi que ses compétences et ses expériences, le temps qu'il aura à disposition pour ce poste (temps partiel /temps complet) et le détail de ses missions.

1.3. Plan de Respect de l'Environnement

Un Plan de Respect de l'Environnement vise à garantir que les activités liées au projet respectent les réglementations environnementales et minimisent les nuisances pour l'environnement. Il fixera donc les modalités d'organisation du chantier afin que l'ensemble des contraintes réglementaires, contractuelles ou internes en matière d'environnement soient respectées et répertoriera les mesures concrètes à mettre en œuvre sur le terrain ainsi que les impacts des tâches du chantier. Ce document sera établi par le Responsable Environnement.

La définition des sensibilités, des impacts et des mesures détaillés, des domaines suivants devront y être développées :

- 🔗 Les pollutions accidentelles,
- 🔗 Les nuisances sonores,
- 🔗 La qualité de l'air,
- 🔗 Le recyclage des matériaux,
- 🔗 La gestion des déchets.

L'entreprise devra réaliser un Plan de Respect de l'Environnement.

1.4. Maîtrise opérationnelle

1.4.1. Les procédures

L'entreprise devra décrire les procédures d'exécution et de contrôle mises en œuvre. Ces procédures, incluses dans le PRE devront en particulier préciser :

- 🔗 La manière dont sera renseigné le document de suivi des exigences réglementaires, et notamment celles liées à l'arrêté d'autorisation environnementale,
- 🔗 Les moyens d'intervention et l'organisation en vue de maîtriser, puis de remédier aux impacts éventuels générés en cas d'incident ou d'accident,
- 🔗 Les modes opératoires des travaux,
- 🔗 Les modes opératoires de gestion des déchets,
- 🔗 Le processus de mise en œuvre des recommandations du Responsable Environnement du chantier,
- 🔗 Le mode de réponse aux éléments demandés par le maître d'ouvrage et le cadre-type de fourniture de ces éléments.

Elle devra également expliquer comment sont décrites les procédures et identifier les points d'arrêt devant faire l'objet d'un accord formalisé du maître d'œuvre en précisant également :

- 🔗 Les modalités de contrôle,
- 🔗 Le système de traçabilité des actions,
- 🔗 La définition des modalités d'adaptation des procédures en cas de résultats non conformes,
- 🔗 La proposition des modèles utilisés dans le processus de suivi et les tâches concernées.

1.4.2. Les contrôles

L'entreprise décrira les différents contrôles et les moyens de les assurer ainsi que la gestion des non-conformités et leur traçabilité.

L'entreprise définira en particulier l'organisation du contrôle intérieur (interne et externe et les processus de suivi et de traçabilité) du respect de l'environnement avec pour chaque cas :

- 🔗 Les acteurs,
- 🔗 Les actions,

Les fréquences de contrôles interne et externe,

Les objectifs,

Les modalités de communication des résultats de ces contrôles à la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, etc.

L'entreprise précisera la nature et les caractéristiques des documents qu'elle compte mettre en place pour assurer la traçabilité de son action environnementale durant le chantier : par exemple, journal environnemental, rapport mensuel environnemental, document de récolement environnemental en fin de chantier, etc.

Elle indiquera la nature et les fréquences des contrôles externes (contrôle effectué par une personne indépendante hiérarchiquement des personnels opérant sur le chantier - conducteur de travaux, chef de chantier, etc.) qu'elle envisage de mener et les modalités de communication des résultats de ces contrôles à la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Elle précisera les moyens utilisés pour identifier et rendre compte au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage des anomalies environnementales (= non-respect des mesures de protection déterminées) et des solutions envisagées pour la prévention, la détection et la gestion de ces anomalies.

1.4.3. Le suivi environnemental

L'entreprise décrira les différents acteurs, les documents (CR, fiches de suivi etc) ainsi que les actions de suivi.

Enjeux	Objectifs	Suivi			
		Fréquences	Stations	Paramètres	Formalisation

1.4.4. Moyens d'information

L'entreprise précisera les moyens mis en œuvre, pour la formation ou l'information des personnels des différentes entreprises (cotraitants, sous-traitants et locataires).

2. Contexte environnemental et enjeux

L'entreprise détaillera son analyse et interprétation de la situation environnementale ainsi que des enjeux à prendre en compte.

3. Mesures de protection de l'environnement

3.1. Mesures de préservation de la qualité des eaux et du sol

L'entreprise décrira les mesures à mettre en œuvre pour le chantier afin d'éviter et réduire les impacts du projet sur la qualité des eaux et du sol.

Enjeux	Tâches	Types (Evitement, Réduction)	Mesures

3.2. Mesures de préservation de la quantité d'eau

L'entreprise décrira les mesures à mettre en œuvre pour le chantier afin d'éviter et réduire les impacts du projet sur la quantité d'eau.

Enjeux	Tâches	Types (Evitement, Réduction)	Mesures

3.3. Mesures de préservation des milieux naturels et des espèces

L'entreprise décrira les mesures à mettre en œuvre pour le chantier afin d'éviter et réduire les impacts du projet sur la faune, la flore ainsi que les milieux naturels en incluant notamment la lutte contre la dissémination des espèces exotiques envahissantes.

Enjeux	Tâches	Types (Evitement, Réduction)	Mesures

3.4. Mesures de prévention face au risque d'inondation lors des travaux

L'entreprise décrira les mesures à mettre en œuvre pour le chantier afin de gérer le risque d'inondation pendant la période de travaux.

Enjeux	Tâches	Types (Evitement, Réduction)	Mesures

3.5. Mesures de limitation des nuisances

Les chantiers entraînent des nuisances, notamment avec la production de bruit, de poussières, de vibrations.

L'entreprise décrira les mesures à mettre en œuvre pour le chantier afin d'éviter, réduire les impacts de ces nuisances.

Enjeux	Tâches	Types (Evitement, Réduction)	Mesures

3.6. Mesures concernant la gestion des déchets

Par ailleurs, des déchets sont également produits, ainsi la gestion de ces déchets de chantier est un réel enjeu.

L'entreprise indiquera les mesures qu'elle s'engage à mettre en place pour le recueil, le tri, le stockage provisoire et le traitement des déchets générés par le chantier ainsi que les actions permettant de limiter la production. En particulier, elle devra remplir la liste suivante :

Déchet	Phase	Stockage	Valorisation/Traitement	Filières/Opérateurs

Les différents niveaux de traitement des déchets envisagés pourront être du type :

- 銅 Réduction à la source de la quantité et de la toxicité des déchets produits,
- 銅 Réutilisation, recyclage et valorisation,
- 銅 Traitement ou prétraitement des déchets,
- 銅 Enfouissement en centre de stockage et les classes existantes...

La valorisation et le recyclage seront à favoriser.

L'entreprise énoncera également les moyens mis en œuvre pour s'assurer de la traçabilité du transport et du traitement des déchets.



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN